

Information et médias

LE COMITÉ POUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS
MIGRANTS OUVRE SES TRAVAUX

Plus de 1400 migrants sont morts en mer entre l'Afrique du Nord et l'Europe depuis le début de cette année,

12 septembre 2011

Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a ouvert, ce matin, les travaux de sa quinzième session en adoptant son ordre du jour et son programme de travail et en entendant la responsable de la Section des groupes thématiques au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Mme Wan-Hea Lee. Le Comité a également auditionné plusieurs organisations non gouvernementales au sujet de la situation qui prévaut, au regard de l'application des dispositions de la Convention, dans les trois pays dont les rapports doivent être examinés durant la présente session, à savoir l'Argentine, le Chili et le Guatemala.

Mme Lee a notamment souligné que, depuis la dernière session du Comité, les événements en Afrique du Nord ont continué à dominer l'actualité, et qu'un nombre important de migrants continuent de quitter la Libye et d'autres pays de la région. À travers le monde, la migration continue d'être une entreprise risquée voire, souvent, fatale. Dans un rapport sur la situation des migrants et des requérants d'asile qui fuient les événements récents en Afrique du Nord le Haut-Commissariat aux droits de l'homme estime que plus de 1400 migrants sont morts en mer entre l'Afrique du Nord et l'Europe depuis le début de cette année et note que des contrôles plus stricts aux frontières peuvent accroître le risque pour les migrants de mourir ou d'être blessés, en ce sens qu'ils sont alors acculés à adopter des modes de voyage de plus en plus dangereux pour échapper à ces contrôles. Mme Lee a d'autre part attiré l'attention sur une réunion entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat pour les réfugiés qui a notamment permis de rappeler qu'il n'existe aucune preuve formelle indiquant que la détention aurait une quelconque fonction dissuasive sur la migration irrégulière.

Ce matin, le Président du Comité, M. Abdelhamid El Jamri, a souligné que la situation actuelle des travailleurs migrants dans le monde est inquiétante: la mobilité augmente pour différentes raisons, en particulier en cette année de crise, et rend les migrants encore plus vulnérables. Il est donc important d'appeler à la mobilisation de tous les acteurs pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants, a-t-il insisté. Dans ce contexte, M. El Jamri a lancé un appel à tous les États parties afin qu'ils fassent la déclaration prévue à l'article 77 de la Convention, reconnaissant la compétence du Comité pour examiner des plaintes individuelles. Le Président du Comité a par ailleurs insisté sur la nécessité d'assurer une non-différenciation, en termes de droits, en fonction de la situation administrative des

travailleurs migrants, qu'ils se trouvent en situation régulière ou irrégulière. À ce sujet, a rappelé le Président, le Comité va tenir lundi prochain, 19 septembre, une journée de discussion générale sur les travailleurs migrants en situation irrégulière. C'est la Suisse qui est chargée d'organiser le prochain Forum global sur la migration et le développement, a par ailleurs indiqué M. El Jamri.

Plusieurs autres membres du Comité ont pris la parole durant cette séance d'ouverture pour présenter différentes activités auxquelles ils ont participé depuis la dernière session du Comité. Un expert s'est en outre interrogé sur la manière dont le Comité pouvait assurer la surveillance de la mise en œuvre de la Convention dans un État partie même en dehors de l'examen d'un rapport dudit État, soulevant dans ce contexte le problème soulevé par la Libye. En effet, la surveillance de la situation en Libye manque actuellement de clarté étant donné la rupture juridique dans cet État partie à la Convention, où nombre de travailleurs migrants sont touchés par la situation qui y prévaut. Il s'est interrogé sur les mesures qui pourraient être prises ou que le Comité pourrait recommander concernant les travailleurs migrants qui ont été pris au piège ou maltraités dans ce contexte.

Cet après-midi, à 15 heures, le Comité entamera l'examen du rapport de l'Argentine ([CMW/C/ARG/1](#)).